

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Les Relais Assistants Maternels (RAM) sont des structures fixes ou itinérantes, encadrées par des professionnels de la petite enfance, ouverts aux parents, enfants, assistants maternels, employés à domicile, candidats à l'agrément et travaillant sur plusieurs thématiques. La communauté de communes de l'Isle Crémieu propose actuellement trois relais Assistants Maternels sur le territoire communautaire.

Nous accompagnons les parents et futurs parents pour :

- une recherche de mode de garde individuel/collectif pour leur enfant
- une liste actualisée des disponibilités des assistants maternels agréés sur la communauté de communes de l'Isle Crémieu
- des informations, des conseils et un accompagnement dans votre rôle d'employeur (contrat de travail, déclaration PAJEMPLOI,...)
- un accueil, une écoute de vos besoins et de vos craintes concernant l'accueil de votre enfant
- un espace ressource au travers des soirées à thème, matinées porte ouverte, ou ateliers d'éveil

Pour les enfants avec leurs parents ou sous la responsabilité de leur assistant(e)s maternel(le)s, le relais propose :

- un espace de découvertes, de rencontres, de partages avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s et employés à domicile lors des temps collectifs encadrés par l'animatrice
- des ateliers d'éveils avec d'autres enfants accompagnés de leurs parents

Nous accompagnons les assistant(e)s maternel(le)s, employés à domicile et candidats à l'agrément pour :

- des renseignements sur les conditions d'agrément, les droits et devoirs de salarié
- une information sur la législation en cours : contrats de travail, convention collective,...
- un accueil, une écoute, un soutien concernant vos questions et/ou vos difficultés rencontrées dans votre profession
- un accompagnement à la professionnalisation au travers de la formation continue, des soirées à thèmes et différentes actions collectives
- transmettre vos places disponibles au relais afin de faciliter la mise en relation de l'offre et la demande
- participer aux temps collectifs avec les enfants accueillis
- des rencontres et des échanges sur vos expériences et pratiques avec d'autres professionnels

DEFINITION des temps collectifs :

Les temps collectifs s'adressent aux assistant(e) maternel(le)s, aux employé(e)s à domicile et aux enfants accueillis sous leurs responsabilités (0-3ans) du territoire de la CCIC, en accord avec les parents employeurs. Ils sont gratuits, sur la base du volontariat & sur inscription.

OBJECTIFS :

- pour l'enfant : favoriser l'éveil dans un espace adapté/ contribuer à la socialisation sous l'œil rassurant de leur assistant maternel
- pour l'assistant(e) maternel(le) : rompre l'isolement/ échanger sur sa pratique et ses savoir-faire professionnels